En Foi de Quoi, Nous avons fait émettre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer le Grand Sceau du Canada. Témoin: Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé Cousin, le Très-Honorable Charles Stanley, Vicomte Monck, Baron Monck, de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie d'Irlande, et Baron Monck, de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Gouverneur-Général du Canada, etc., etc., etc.

A Notre Hôtel du Gouvernement, dans Notre Cité d'Ottawa, dans Notre Puissance du Canada, le vingt-troisième jour d'Octobre, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-sept, et de notre Règne la trente-unième.

Par Ordre.

EDOUARD J. LANGEVIN,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

CANADA.

[L. S.]

Monck.

Victoria, par la Grace de Dien, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, etc., etc., etc.

A notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable Ulric Joseph Tessier, de notre Province de Québec, dans notre Puissance du Canada,

SALUT :-

Sachez, que tant pour la confiance particulière que nous avons reposée en vous, que dans la vue d'obtenir votre avis et assistance dans toutes affaires importantes et difficiles qui peuvent concerner l'Etat et la défense de notre Puissance du Canada; Nous avons jugé à propos de vous appeler au Sénat de notre dite Puissance, et nous vous nommons pour le Collège Electoral du Golfe, de notre Province de Québec, et nous vous commandons, le dit Honorable Ulric Joseph Tessier, que, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, vous soyiez et comparaissiez pour les fins susdites, dans le Sénat de notre dite Puissance, en tous les temps et en tous les lieux où notre Parlement pourra être convoqué et tenu en notre dite Puissance, et il ne vous est permis en aucune manière d'y manquer. En Foi de Quoi, nous avons fait émettre nos présentes Lettres Patentes, et à icelles apposer

Très-Honorable CHARLES STANLEY, VICOMTE Monor, Baron Monck, de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie d'Irlande, et Baron Monck, de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie d'Irlande, et Baron Monck, de Ballytrammon, dans le Comté de Wexford, dans la Pairie du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Gouverneur-Général du Canada, etc., etc., etc.

A Notre Hôtel du Gouvernement, dans notre Cité d'Ottawa, dans notre Puissance du Canada, le vingt-troisième jour d'Octobre, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixante-sept, et de notre Règne la trente-unième.

Par Ordre.

EDOUARD J. LANGEVIN,

Greffier de la Couronne en Chancellerie, Canada.

CANADA.

[L. S.]

MONCK.

Victoria, Par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Protectrice de la Foi, etc., etc., etc.

A Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable John Hamilton, de notre Province de Québec, dans notre Puissance du Canada,